

Toulouse, le 18 DEC. 2020

Annette LAIGNEAU  
Vice-Présidente

Vos réf.: AL/EA/EG/AV/JN/VR

Nos réf. A : 20048556

Nos réf. D : 20030275

Affaire suivie par : Jocelyne NAVARRO

Tél. : 05 61 22 34 68

[jocelyne.navarro@toulouse-metropole.fr](mailto:jocelyne.navarro@toulouse-metropole.fr)

Monsieur GUYOT Philippe  
Président  
Communauté de Communes de la Save au Touch  
10, Rue François Arago – BP 7 -  
31830 PLAISANCE DU TOUCH



**Objet : Avis sur le projet de révision du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune de Plaisance du Touch – Projet arrêté -**

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 5 octobre 2020 vous me notifiez la délibération de votre conseil Communautaire arrêtant, dans sa séance du 17 septembre 2020, le projet de révision du RLP de la commune de Plaisance du Touch, ainsi que le dossier complet qui lui est annexé, ce dont je vous remercie.

Le projet de RLP révisé, tel que votre conseil Communautaire l'a arrêté, a fait l'objet d'un examen attentif de la part de mes services. Ce document s'inscrit dans une logique de cohérence avec le RLPi de Toulouse Métropole. Dans ces conditions, le projet de révision du RLP de Plaisance du Touch n'appelle pas, en l'état, d'observation particulière et fait l'objet d'un avis favorable.

Je vous souhaite bonne réception de ces éléments et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Vice-Présidente déléguée à l'Urbanisme  
et aux Projets Urbains,

Annette LAIGNEAU

**Copie :** Monsieur Sentous, conseiller Municipal de Toulouse délégué à la publicité et aux enseignes.